

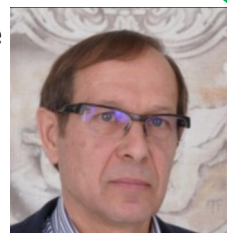
afpa

Syndicat national
la
cgt

Le bilan du représentant CGT des salariés Christian Filliot



La nouvelle gouvernance de l'AFPA devenue EPIC a été mise en place, par décrets de l'Etat en mars 2017 pour une durée de mandat de 5 ans.



Le premier mandat de cette nouvelle gouvernance a été marqué par :

1. Une mainmise totale de l'Etat sur le Conseil d'Administration de l'AFPA car il contrôle les votes (ses voix comptant double), seuls les représentants de l'Etat peuvent donner un pouvoir en cas d'absence et par sa domination froide, silencieuse et implacable des débats, tout semblant préparé, convenu et acquis à l'avance.
2. Une succession de 3 présidents :
 - Le premier durant quelques mois (fin du mandat d'Yves Barou), manifestement en conflit avec les tutelles alors plus préoccupées à « réduire la voilure » qu'à construire un véritable avenir pour l'AFPA.
 - Le deuxième, inspecteur des finances, a assuré un intérim de presque un an et c'est l'Etat qui préside, dirige et « neutralise » le CA.
 - Le troisième est arrivé au moment de la mise en œuvre par la direction générale du projet de réorganisation principalement composé par le PSE.
3. Une absence quasi systématique du collège des Régions, pourtant particulièrement concernées par le PIC et ses déclinaisons régionales en PRICs et la fermeture programmée de 38 sites.
4. Des débats principalement animés par les représentants des salariés et particulièrement celui de la liste CGT.

Effectivement, il a fallu beaucoup d'énergie et de détermination pour porter la voix de la « vraie vie » de l'AFPA, de ses salariés et de ses usagers face aux dénis des technocrates de l'Etat. J'ai fait mienne la devise de Guillaume d'Orange : « **Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer.** »

Et, au bout du compte, nombre de mes multiples interventions se sont malgré tout soldées par la prise en compte des faits rapportés ou des points de vue énoncés. Il a été souvent rapporté et intégré que mes propos étaient fondés, justifiés ou légitimes. Les extraits des PV des séances du CA en témoignent : cliquez ici pour les consulter.

Syndicat National CGT AFPA
3 rue Franklin
Tour Cityscope
93100 MONTREUIL

Téléphone : 01 48 70 53 08
cgtafpa.national@gmail.com
www.cgtafpa.fr
www.facebook.com/lacgtafpa
@cgtafpa2



2017

Le contexte de l'année 2017

2017, c'est l'année de la disparition de l'Association AFPA, et la création de l'Agence AFPA, comprenant l'EPIC et ses filiales : Accès à l'Emploi et Entreprise.

Cette transformation ne s'est pas faite sans remous et sans réaction des salariés et de leurs représentants qui, en intersyndicale avaient interrompu le Conseil d'Administration pour porter les questions et revendications des salariés.

Le représentant de la CGT-AFPA, de concert avec la représentante de la confédération CGT, n'a cessé de porter la question de l'Avenir de l'AFPA, tant au CA qu'auprès des ministres concernés. Un avenir qui ne saurait se réduire à des considérations économiques et juridiques mais qui relève avant tout de décisions politiques.

Missions de service public, politiques d'achat, conséquences des décisions prises par le CA en termes de conditions de travail et de précarité, tels sont quelques-uns des sujets portés dans les interventions du représentant des salariés CGT.

La synthèse du représentant CGT des salariés au CA

Au-delà des interrogations liées à la transformation du statut de l'AFPA, le sentiment est qu'il se trame avec l'Etat des décisions lourdes et emblématiques, à l'opposé des intérêts des salariés.

Après le départ du Président de l'AFPA, Yves Barou, visiblement en opposition avec les tutelles et qui s'était déclaré réfractaire à la mise en œuvre d'un PSE, l'incertitude et l'inquiétude règnent quant aux intentions réelles de l'Etat.

C'est pourquoi la CGT, le syndicat de l'AFPA avec l'appui de la confédération, a multiplié les initiatives y compris en intersyndicale auprès des tutelles et du gouvernement. La volonté manifeste de ne répondre que sur les questions techniques et économiques était en effet un mauvais présage.

2018

Le contexte de l'année 2018

2018 s'ouvre par la présentation du rapport de l'IGAS/IGF qui pointe le manque de compétitivité de l'AFPA et la nécessité de mettre en place des « *mesures d'ampleur* ».

Puis, ce sont les orientations stratégiques de l'AFPA qui sont adoptées par le CA. Seule la CGT a voté contre, rappelons-le une fois de plus. Des orientations stratégiques, prélude à l'annonce du PSE en octobre et de l'externalisation de la restauration qui suivra. Tout était bien ficelé !

Tout au long des réunions, le représentant des salariés CGT a continué à défendre une autre vision d'avenir pour l'AFPA et ses salariés.

La synthèse du représentant CGT des salariés au CA

Après le départ d'Yves Barou en novembre 2017, la présidence du CA est confiée au président du comité d'audit, un inspecteur général des finances. Il assure l'intérim jusqu'à la nomination de Jean-Pierre Geneslay en août 2018. Cet intérim est l'opportunité pour les technocrates de l'Etat de définir avec la Directrice générale des orientations stratégiques préparatoires à un plan de suppression d'emplois d'envergure.

La CGT ne tombe pas dans le panneau et s'oppose dès mars 2018 à des axes stratégiques suffisamment ambivalents pour porter des décisions potentiellement toxiques pour l'AFPA. Au contraire, la CGT préconise le développement des activités de l'AFPA pour faire face aux besoins considérables de nos concitoyens.

Pour son premier CA, le nouveau président de l'AFPA vient présenter le projet de réorganisation de l'AFPA, concocté par la Directrice générale avec les technocrates de Bercy et du ministère du Travail. Ce plan porte le risque de 1995 licenciements et de la fermeture de 38 sites. Une amputation de plus du quart de l'AFPA !

2019

Le contexte de l'année 2019

Après l'échec des tentatives de négociation du « poids des chaînes » du PSE avec des organisations syndicales complaisantes, la direction générale se glorifie de mesures d'accompagnement « améliorées » et de la mise en place d'un plan de départs volontaires (PDV).

En fait, cette dernière mesure va créer une fuite des compétences, parfois précieuses, et une désorganisation aggravée dans les centres et les services. Par ailleurs, la prévention des risques liés à ce PSE est jugée nettement insuffisante, voire insignifiante, par la Justice qui oblige l'AFPA à revoir sa copie. La situation d'un établissement public mettant en œuvre un PSE alors que la justice l'a suspendu est inédite. Mais la direction générale poursuit son plan et la saignée des emplois CDI.

La synthèse du représentant CGT des salariés au CA

La prévention des risques psychosociaux et le traitement des troubles psychosociaux générés par le PSE et aggravés par la fausse bonne idée du plan de départs volontaires sont deux sujets portés hauts et forts par la CGT au CA. Manifestement, les résultats économiques présentés au CA sont bien loin des attentes et modélisations avantageusement présentées dans le plan de réorganisation initial. Mais tout ceci laisse de marbre direction générale et la quasi-totalité des administrateurs de l'Etat et institutionnels, au grand dam des administrateurs CGT.

Pour autant, la CGT continue son combat au CA contre ce mauvais projet de réorganisation tout en formulant des propositions constructives à même de développer, a contrario, les activités de l'AFPA, son utilité et son efficacité sociales.

2020

Le contexte de l'année 2020

Le choc de la pandémie du Covid-19 avec les 2 confinements amène des arrêts des activités dans les centres, provoque une généralisation du recours au télétravail recours et au développement des formations à distance avec une multiplication considérable des modules d'autoformation.

Les salariés de l'AFPA vont répondre d'une façon formidable et engagée à ces défis qui arrivent à un moment de désorganisation majeure avec le plan de départs volontaires, l'annulation de l'homologation du PSE et de grand désarroi dans le climat généré de troubles et risques psychosociaux.

Les objectifs économiques initiaux du projet de réorganisation n'ont plus beaucoup de sens dans ce contexte. Pourtant, la direction généralise les embauches en emplois précaires pour répondre aux besoins pérennes de compétences pour mettre en œuvre le programme Promo 16-18.

Le 15 décembre 2020, la Cour administrative d'appel de Versailles confirme l'annulation de l'homologation du PSE au grand dam de l'Etat et de la direction générale de l'AFPA

La synthèse du représentant CGT des salariés au CA

L'organisation des séances du conseil d'administration à distance ne facilite pas les débats. Pour autant, le représentant CGT des salariés interroge le CA, notamment sur la politique salariale (dont l'inavouable discrimination entre les femmes et les hommes), la poursuite de la mise en œuvre du PSE suite au pourvoi en appel de l'Etat et de l'AFPA de la décision d'annulation de l'homologation du PSE de l'AFPA, l'incompréhensible politique RH avec la généralisation des recours aux emplois précaires pour combler les manques suite aux départs volontaires et pour la Promo 16-18.

Dans ce contexte très difficile, le sentiment qui domine est celui d'une forme de prise de distance, voire de désintérêt parmi certains administrateurs de l'AFPA. Un sentiment d'impuissance ?

Les salariés ont eux été pleinement impliqués pour l'afpa en répondant pleinement aux défis de la pandémie.

2021-2022

Le contexte de l'année 2021 (et début 2022)

Les contrecoups du Covid et du PSE non homologué continuent à faire des dégâts parmi les salariés. Le recours aux emplois précaires génère aussi beaucoup de désorganisation et fréquemment des stagiaires s'en plaignent auprès du médiateur. Des troubles psychosociaux touchent toutes les catégories professionnelles y compris l'encadrement. A la direction générale et en régions, il y a aussi beaucoup de mouvements de cadres hiérarchiques.

Les résultats économiques ont nécessité encore le recours à des subventions exceptionnelles de l'Etat pour combler une trésorerie exsangue.

La précarisation des embauches interroge sur le devenir à terme de certaines activités comme Promo 16-18.

La synthèse du représentant CGT des salariés au CA

Après la confirmation de l'annulation de l'homologation du PSE par la Cour administrative d'appel de Versailles, il est confirmé par la DG devant le CA que l'AFPA ne s'est pas pourvue, avec l'Etat, en cassation devant le Conseil d'Etat, contrairement à ce qui a pu être annoncé.

Le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière 2020-2024 prévoit la mise en vente de près d'un quart des surfaces occupées par l'AFPA sans que l'on puisse identifier la moindre stratégie autre que « on vendra tant qu'on pourra et dès qu'on pourra ».

L'externalisation de la restauration laisse très dubitatifs nombre d'administrateurs après les alertes lancées par les représentants des salariés.

Le Contrat d'Objectifs et de Performance, très fortement axé sur des contraintes économiques, est approuvé par le CA du 8 juillet sans prise en compte de la demande réitérée d'intégrer le critère d'utilité et d'efficacité sociale.

Le rapport du médiateur est édifiant quant aux risques de dégradation de la qualité des formations voire du service rendu aux usagers comme conséquence du trop grand recours aux emplois précaires.